

Mai 2018 – n° 80

Fromelennes

Infos

C'est le printemps
qui chante...

À noter dans votre agenda

21 juin

Fête de la musique HMF
Place de l'Église

22 juin

Fête des 2 écoles

13 juillet

Retraite aux flambeaux
feu d'artifices...

29 juillet

Course du Buggy FRC
à la Manufacture

9 septembre

Fête du cheval
de la Ferrade

21, 22 et 23 septembre

Fête patronale

MISE EN CONFORMITÉ DU CIMETIÈRE COMMUNAL

PROLONGATION DE LA PROCÉDURE DE REPRISE DES SÉPULTURES SANS CONCESSION RELEVANT DU RÉGIME DU TERRAIN COMMUN

Face aux obligations imposées par la législation funéraire, la commune a mis en œuvre une opération de mise en conformité du cimetière communal. Les sépultures dont la liste est consultable sur le panneau d'affichage du cimetière ainsi qu'en mairie, relèvent, à défaut de titre de concession, du régime du Terrain Commun :

Aussi, les familles du ou des défunt(s) sont priées de se faire connaître auprès des services de la mairie par tout moyen à leur convenance, muni si une concession existe, de l'exemplaire de l'acte conservé par la famille ou, le cas échéant, de toute information complémentaire concernant la ou les personne(s) inhumée(s) : **avant le : 22 décembre 2018**

- Soit en se présentant aux heures d'ouverture des services de la mairie :
du lundi au jeudi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 30
le vendredi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 16 h 30
le samedi de 10 h 00 à 12 h 00

- Soit en adressant un courrier à l'adresse suivante :
Mairie de Fromelennes - 18 rue des Écoles - 08 600 FROMELENNES

- Ou un courriel à l'adresse suivante : fromelennes@wanadoo.fr

En vous remerciant par avance de votre collaboration active.

Le Maire, Pascal GILLAUX

20^e édition de la fête du cheval

Le dimanche 9 septembre 2018

L'association **"la Ferrade Fromelennaise"** organise sa traditionnelle fête annuelle au lieu-dit "la Manufacture". Pour marquer cet anniversaire, elle vous propose une randonnée pour chevaux et attelages, diverses animations sans oublier le fameux barbecue en plein air sous les tonnelles.

Artisans, vous souhaitez exposer votre travail durant cet évènement, vous pouvez appeler au 03 10 43 48 58 (en soirée), emplacement gratuit.



Directeur : Pascal GILLAUX
Rédacteur : Didier BERTOLUTTI
N° dépôt légal : 165 – mai 2018

Conception graphique & réalisation
CaliGrafik | Revin | 03 24 41 40 65
Imprimé sur du papier PEFC

LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

Les couleurs de Dame Nature sont de retour avec les beaux jours dont nous avons bénéficié, notamment pour les ponts du mois de mai.

L'occasion aussi de sortir de chez soi, pour jardiner, bricoler, ou simplement parler dans la rue avec des voisins ou des amis. Se retrouver, comme à l'occasion du carnaval qui a traversé notre village, le 21 avril dernier, ou sur le superbe plateau de Nichet, pour se promener, faire jouer les enfants, manger une glace ou revisiter la grotte. On va souvent chercher bien loin ce qui se trouve tout près de chez nous. Pensez-y... Ce sont autant de loisirs et de petits plaisirs qui viennent rompre notre train-train quotidien. Il serait dommage de s'en priver.

Pour que notre village soit toujours plus agréable à vivre, votre équipe municipale a approuvé un budget d'investissement conséquent : près de 1,9 million d'Euros pour cette année. La partie n'était pas gagnée, tout en respectant notre volonté de ne pas augmenter les impôts locaux, puisque l'État continue de réduire nos dotations, bien qu'il prétende le contraire. La suppression des contrats aidés en septembre 2017 a été un nouveau coup dur pour les finances communales. Il a fallu compenser ces contrats par d'autres qui coûtent jusqu'à 5 fois plus cher et mettre la main au portefeuille, une fois de plus, pour continuer d'assurer le fonctionnement des Services Municipaux. Mais jusqu'à quand pourrions-nous le faire ?

Le programme d'investissement de cette année 2018 a été rendu possible grâce à une maîtrise permanente de nos dépenses de fonctionnement et à quelques subventions que nous avons réussi à glaner. Nous allons passer à présent à l'exécution du programme des travaux. Depuis la fin du mois de mai, des travaux de reprises des trottoirs de la Place de l'Église sont en cours pour régler quelques problèmes d'infiltration d'eau chez les riverains. La procédure des marchés publics a été lancée pour l'extension de la Place des Rentiers et l'aménagement de la rue Armand Malaise, en haut de Flohimont. Le début des travaux est fixé au tout début du mois de juillet. Nous lancerons dans quelques semaines un appel d'offres pour les

travaux du quartier de Nichet. Il s'agissait de promesses que nous avons faites lors de notre réunion publique du 23 février dernier, à laquelle vous êtes venus nombreux, plus de 150 Fromelinois et Fromelinoises. C'est la preuve que ce moment d'échanges est très important, pour vous comme pour les membres de votre Conseil Municipal.



Alors que les agents des Services Techniques s'affairent à fleurir les massifs et les bacs à fleurs, n'oubliez pas que désormais il faut s'inscrire pour participer au concours des maisons fleuries. Nous comptons sur votre participation massive. Les associations communales, elles, peaufinent leurs manifestations. Vous pouvez les retrouver dans l'agenda de ce Fromelennes Infos. Entre deux évènements, si le temps est à la pluie, M. & M^{me} LEMIRE seront heureux de vous accueillir à la bibliothèque pour vous proposer une sélection de livres qu'ils renouvellent régulièrement.

Enfin, le 14 juin prochain, ce sera le coup d'envoi de la Coupe du Monde de Football. Gageons que notre équipe nationale fera un joli score pour nous faire oublier un peu les horreurs des attentats lâches de ces dernières semaines.

Allez les Bleus!

Bonne lecture à toutes et à tous.

Votre Maire et son équipe municipale.

Pascal GILLAUX

Liberté, égalité... choucroute

Pour reprendre le titre célèbre d'un film... **ce 1^{er} samedi du mois de février** s'est déroulé le repas annuel de l'Harmonie Municipale. Au menu depuis plusieurs années, la traditionnelle choucroute garnie mijotée par le **traiteur Lelong de Givet**. La marmite du Richat a accueilli ses hôtes dès 20 h 00 dont le député de la circonscription Pierre Cordier qui avait fait l'honneur de répondre favorablement à l'invitation des organisateurs. En guise de préchauffage, **le président Bernard Daloz** nous avait mitonné quelques ingrédients de l'association avec son discours de bienvenue.

Le goût musical fut animé par **le groupe "Cocktail"**. On the rocks



sur la piste avec un mélange de danses de tous genres et même une farandole agrémentée d'une cuisson parfaite. On n'a pas pédalé dans la choucroute.

Entre deux plats, l'Harmonie Municipale a remis le couvert en nous aromatisant d'une savoureuse aubade.

Une tombola a permis aux plus chanceux de repartir avec des lots remis par des bienfaiteurs français et belges. **"La moutarde me monte au nez"** ont peut-être pensé

certains convives non récompensés par le tirage du soir ? Mais point de déception, que de l'ébullition, oui mais de fête. Toute la soirée, nous avons dégusté une ambiance bien cuisinée.

Quoi de plus naturel en région Grand-Est... que d'apprécier en commun le plat le plus réputé de la gastronomie alsacienne... solidarité amicale et culinaire !

Une bonne recette mon chou... de plus, riche en vitamine C.

Une zone humide, une forêt, une rivière... évadez-vous !

Ce samedi 3 février, le **PNR des Ardennes** (Parc Naturel Régional) nous a proposés la journée mondiale de découverte des zones humides et des richesses écologiques de la vallée de la Houille. Les organisateurs de l'évènement avaient donné comme point de regroupement la mairie de Fromelennes pour se diriger ensuite en covoiturage vers la commune de Landrichamps.

Les chargées de mission Natura 2000 et Zones Humides, **Adeline et Coralie**, pouvaient comptabiliser au départ vingt amoureux et curieux de la nature.

La météo nous a épargnés durant la balade, des fortes giboulées tombées pendant le temps de midi. Toutefois, il fallait être équipé de vêtements chauds et chaussé de bottes.

La découverte d'environ 5 kilomètres, de 13 h 30 à 17 h 00, s'est déroulée principalement le long de la Houille dans le fin fond de Landrichamps, par l'intermédiaire du chemin de Bourseigne qui conduit vers les communes d'Hargnies/Chooz. On a pu discuter des enjeux écologiques du site classé **Natura 2 000** notamment la Houille avec ses multiples richesses et sa multitude de poissons comme la lamproie ou encore le chabot. La randonnée a permis aussi de découvrir le fonctionnement des zones humides et des habitats s'y rattachant.

Pour conclure cette sortie découverte, tout le monde s'est rassemblé dans la nouvelle salle polyvalente de Landrichamps où nous accueillirent les locaux du conseil municipal Jean-Marc et Gilles. Les animatrices nous avaient préparé de savoureux cookies maison, agrémentés de café et boissons.

Félicitations pour l'initiative de cette sortie en milieu naturel.

Toute autre information sur le site : www.parc-naturel-ardennes.fr



Une équipe commune... les agents du service technique

Jojo, Gilou, Martial, Kévin et Eric sous les ordres de Laurent

Mon beau sapin... que j'aime ta verdure !

La forêt communale s'étend du lieu-dit les Stappes jusqu'à la frontière avec la Belgique. Une partie de cette forêt, composée de sapins, a été balayée par la tempête du 14 juillet 2010. On s'en rappelle, cet évènement naturel avait provoqué de nombreux dégâts dans le village mais pas seulement. Il fallut faire appel à une société privée pour remettre le terrain en état, notamment par l'abattage et la vente des conifères déracinés ou en mauvais état. Puis, le Conseil Municipal avait pris la décision de replanter des sapins dans cette parcelle pour repeupler la forêt communale. Depuis, la nature sauvage ayant pris le dessus, ronces, épines, broussailles avaient envahi l'endroit. Le constat avait donc été fait que ce lieu nécessitait



des travaux de nettoyage et de dégagement pour donner à ces plantations toutes les chances de survie. À la mi-février, les employés de la commune ont défriché le terrain en éliminant cette végétation surabondante et concurrente

par entretien mécanique avec l'utilisation d'une épareuse et de débroussailleuse. Cette intervention des agents municipaux a aussi permis de réduire de façon substantielle le coût financier par rapport à l'intervention d'un prestataire privé.

Le plateau de Nichet... une formule en All Inclusive

Le top départ de la nouvelle saison touristique a lieu tous les 1^{er} avril de chaque année. En préalable, le passage du mode hiver en mode printanier du site des grottes de Nichet nécessite de la part des employés de la commune, une phase de préparation pour mieux accueillir le public.

C'est parti pour la tournée des activités. Au menu, l'entretien du parcours de santé, l'aménagement des jeux et du parking par un complément de graviers, le rafraîchissement des panneaux



d'information, la remise en service et le contrôle des équipements de la grotte comme l'éclairage et la sonorisation.

Hello! Le soleil brille brille brille...

**Un service tout compris...
pour l'équipe communale.**

Nul n'est censé ignorer la loi



Code de la route :

quelques règles ont changé.

Depuis juillet 2015, plusieurs infractions pour stationnement gênant ont été requalifiées en "stationnement très gênant", l'amende passant **de 35 € à 135 €**.

Parmi elles : le stationnement sur une voie de bus, sur une place "handicapé", sur un passage piéton, sur un trottoir, sur les bandes et pistes cyclables, ou encore devant un feu de circulation si le véhicule risque de le masquer. Il est aussi interdit de se garer à moins de 5 mètres d'un passage piéton, sauf emplacement de stationnement matérialisé.

Depuis le 1^{er} juillet 2017, tous les 2-roues (cyclos et motos), 3-roues motorisés et les quads doivent avoir une plaque d'immatriculation au format 210x130 mm taille unique. Cette mesure était déjà en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2015 pour tous les véhicules neufs ou d'occasion avec une nouvelle immatriculation. L'infraction concernée est une contravention de classe 4 avec **une amende de 135 €**.

Dans les zones à circulation restreinte (ZCR), tous les véhicules doivent mettre la **vignette Crit'Air**. Cette vignette est pour l'instant obligatoire à Paris, Lyon, Villeurbanne et Grenoble mais sera progressivement étendue à d'autres communes. Rappelons que le prix de la vignette Crit'Air est de 4,18 € et qu'on peut la commander sur le site du gouvernement. L'infraction concernée est une contravention de 3^e classe avec **une amende de 68 €**.

Il est interdit à tous les occupants d'un véhicule de fumer en présence d'un enfant de moins de dix-huit ans. Contravention de 3^e classe avec **une amende forfaitaire 68 €**.

Rappel :

Un décret de novembre 2010 précise que "tout conducteur est tenu de céder le passage, au besoin en s'arrêtant, au piéton s'engageant régulièrement dans la traversée d'une chaussée ou manifestant clairement l'intention de le faire". Pour autant, le piéton ne doit traverser qu'après s'être assuré qu'il peut le faire " sans risque, en fonction de la visibilité, de la distance et de la vitesse des véhicules ", et il doit emprunter un passage protégé s'il en existe un à moins de 50 mètres. Notons

que pour un automobiliste, le non-respect de la priorité piéton entraîne une contravention de 4^e classe, **amende forfaitaire de 135 €** et le retrait de **4 points de permis**.

L'absence de changement de direction, c'est-à-dire **un clignotant oublié**, est sanctionnable par le Code de la route par une contravention avec **amende de 35 €** et **retrait de 3 points**.

Il y a un assouplissement pour ce qui concerne les dépassements de cyclistes : s'il faut toujours respecter une distance minimum (1 mètre en ville, 1,50 mètre ailleurs), depuis juillet 2015, un décret autorise le chevauchement d'une ligne continue pour le dépassement d'un cycliste si la visibilité est suffisante.

Attention prochainement : tenir son téléphone constituera bientôt une circonstance aggravante qui vaudra suspension du permis.

Autre mesure : la vitesse abaissée à 80 km/h sur les routes secondaires **au 1^{er} juillet 2018**.

**À votre bon sens
de responsabilité...**



Chez Lindsay & Julien... ils ont la frite!

Après dix années d'exploitation de la friterie, **Régine** avait décidé de mettre en vente son commerce pour profiter d'une retraite bien méritée. La date de fermeture était fixée courant 2017 mais il fallait rechercher aussi un repreneur.

Le titre d'occupation du terrain communal n'autorisant que le fonctionnement d'une friterie mobile, la mairie avait demandé la mise en conformité de ce commerce par rapport aux règles d'urbanisme en rigueur pour cet emplacement. Avec du bon sens et de l'intelligence, tout est finalement rentré dans l'ordre.

L'esplanade du Richat, en ce vendredi 19 janvier, a retrouvé sa saveur de frites avec de nouveaux propriétaires, **Lindsay et Julien**. Ceux-ci sont originaires de Charleville-Mézières et de Givet. Julien travaille à Bourg-Fidèle en 2*8 et Lindsay, sa campagne, a quitté son emploi à la friterie de la Soie à Givet, pour se mettre à son compte. Ils ont 2 enfants, Nathan et Eléna et toute la famille habite Givet.

Notre jeune couple est attentif à l'accueil de leur clientèle. Ils ont demandé à la mairie l'autorisation de monter en façade une tonnelle qui est repliée à chaque fin de soirée. La mise en place d'un auvent est à l'étude. Ils vont se doter de nouvelles tables pour enrichir leur offre. Ils souhaitent mettre un petit panneau au bord de la départementale afin de mieux signaler la friterie venant de Flohimont ou Givet.

À votre service: Lindsay & Julien récompensent leurs clients assidus avec une carte de fidélité mais aussi proposent une livraison à domicile, de Landrichamps à Aubrives, pour 1 € de plus à la commande. Depuis peu, un château gonflable fait le bonheur des enfants le week-end.

En projet: des animations c o m m e lors de la fête de la musique...

Nos jeunes gens ne manquent pas d'idées alors... **Nous leur souhaitons une pleine réussite dans leur activité.**

Horaires d'ouverture:
(hors période hivernale):

Lundi – mardi:
de 18 h 30 à 22 h 00

Mercredi – jeudi:
de 11 h 30 à 14 h 00 puis
de 18 h 30 à 22 h 00

Vendredi – samedi – dimanche:
de 11 h 30 à 14 h 00 puis
de 18 h 30 à 23 h 00

Numéro de téléphone:
06 50 42 27 42



Parle-moi de l'ancre de Nichet...

Depuis le 1^{er} avril, la grotte de Nichet est sortie de sa léthargie pour accueillir le public. Le lancement de la saison s'est déroulé dernièrement en présence de l'association des Amis des Grottes, de membres du Conseil Municipal, des guides et de sympathisants.

La grotte de Nichet est la seule cavité touristique du nord de la France que l'on peut visiter. D'une profondeur de 53 mètres, elle comporte 20 salles réparties sur 3 étages dont une dizaine seulement, est accessible au public. La température est constante de 9 degrés.

De la salle des Nutons à celle du Squelette, en passant par la salle du Gouffre, celle du Clair de lune ou celle des Amoureux, les légendes s'y fauflent entre les stalagmites (qui montent) et les stalactites (qui descendent). Un univers au centre de la terre avec ses personnages imaginaires **"les Nutons"**, son histoire de squelette d'homme et



ses 114 marches qui permettent un retour à la réalité.

En 2017, la grotte a comptabilisé 5 542 entrées. Pour 2018, vous serez accompagnés pour votre découverte par Marlène, Ophélie, Ouarda et Cindy. Les visites s'effectuent en 3 langues : français bien sûr mais aussi en néerlandais et en anglais grâce à des MP3.

Le site de Nichet propose aussi d'autres activités ou animations comme le parcours de santé, l'observatoire du pin noir, les jeux, les barbecues, la table d'orientation, le château gonflable sans oublier le grand chalet dédié à la restauration

et au rafraîchissement proposé par CL traiteur.

Ces quelques lignes ne sont qu'une invitation, un rendez-vous à Fromelennes, sur le site la grotte de Nichet pour vous conduire **"de surprise en surprise, de merveille en merveille"**.

Horaires d'ouverture :

du 1^{er} avril au 31 mai, de 14 h 00 à 18 h 00; du 1^{er} juin au 31 août, de 10 h 00 à 19 h 00; et en septembre, de 14 h 00 à 18 h 00.

Fin de la saison le 30 septembre... pour laisser la demeure à d'autres locataires... les chauves-souris.

Un jour béni...

La traditionnelle **chasse aux œufs de Pâques** dans le sous-bois du plateau de Nichet a connu un franc succès. Cette sortie divertissante permet de profiter du plein air et de passer du bon temps en famille.

Au menu, tous les produits étaient au rendez-vous pour une récolte réussie.

En entrée, un soleil radieux; en plat principal, des petits chasseurs équipés de leur sac; en dessert,

un butin de 50 kg de chocolat composé de poules, œufs, poussins et lapins à croquer; le tout sous la bienveillance des chefs du jour, deux mascottes géantes.

Bravo au Comité des Fêtes pour le bon goût de la recette.

Atchoum... c'était le carnaval!

Quand le pollen ou l'amusement met son petit grain de folie. En cette période d'avril, on a atteint des pics de pollen mais aussi de joie.

Des mots... des petits maux... des grandes allergies.

Chaque année, le printemps revient et avec lui, l'arrivée du soleil signe le retour d'une crise de particules jaunes accompagnées de costumes colorés. Le bulletin de surveillance était sous le contrôle du Comité des Fêtes avec l'assistance de la Municipalité.

C'est parti pour la consultation...

Du souffle... du haut du hameau de Flohimont, un joyeux cortège s'est formé derrière le char des gais Nutons composé des musiciens de l'Harmonie Municipale.

La carte de vigilance... la déambulation des carnavales pouvait commencer dans les rues du village, rue des Vieilles Forges, rue des Écoles, rue du Poteau, rue de Dion, rue Félix Près, Rue Linard...

La séquence éternuement... pas de masque de protection mais que des déguisements particulièrement imaginatifs. Ceux-ci en groupe ou en individuels ne manquaient pas d'originalité: les abeilles et leur ruche sous l'œil de l'apiculteur, la Family Kinder tout à croquer, la loterie gagnante avec les Tuche et leur mentor au son... quelle frite!, les filles cow-boy et leur shérif, les ramoneurs en mode travail, les princesses Disney, les petits chats, les demoiselles du Nevada pénitentiary, les licornes...

Le sacré bouleau...

ça démange et en ce premier jour de vacances scolaires, on a croisé une école d'antan ambulante du Buggy fromelnois en piste.

Aucun point de dispersion...

avec un cocktail de fruits avec l'ananas, le kiwi et la fraise, la statue de la liberté, le marcheur (presque) blanc, la princesse Star Wars, la cow-girl.

Pour l'alerte rouge... à l'abordage avec la croisière s'amuse des organisateurs et de son capitaine Dimitri.

Le pic d'alerte... le Mabuse Band de Maubeuge, déguisé en chinois, clôturait le cortège en fanfare.

Pas de point de crise... les 3 arrêts situés à la place des Vieilles Forges, à la mairie et au café des Sports furent propices à la désensibilisation de l'organisme par de petites quantités de substances rafraîchissantes.

La qualité de l'air... la vague de soleil a amplifié le phénomène, pas de pluie mais un arrosage de confettis. Il était conseillé de rouler les vitres fermées sous crainte d'une invasion de graminées.

La peur de la contamination... dommage que parfois les fenêtres



des habitations ne se soient pas ouverte pour aérer le défilé.

La fin du traitement médical...

la salle du Richat s'est désintoxiquée de cette effervescence de fête avec une dernière piqûre musicale et a traité cette journée par une dose de médicaments sous forme de prix aux déguisements nominés.

Quelle santé! Les yeux sont rouges, ça a chatouillé mais de bonheur. Alors, pas de mise en quarantaine, le carnaval perdue à Fromelennes.

De drôles de symptômes...

on renouvelle l'ordonnance pour un suivi annuel.

À vos souhaits!







La balade des gens heureux... 60 ans de mariage

Edwige nom de famille MARCHAL, plus connue sous son deuxième prénom, Mauricette est née le 5 avril 1933 à Flohimont. Elle a 1 frère, 1 sœur et c'est la petite dernière. Elle effectue toute sa scolarité à l'école de Flohimont.

En 1948, à l'âge de 15 ans, Mauricette commence son parcours professionnel à la Soie. En 1957, à l'âge de 24 ans, elle revient au hameau pour travailler à la Compagnie Française des Métaux, plus tard Tréfirmétaux.

En 1966, à l'âge de 33 ans, après 9 ans d'activité dans cette usine de Flohimont, elle prend son compte. Son mari travaille de journée, donc en décalage horaire de travail mais le couple préfère préserver leur vie familiale et passer plus de temps ensemble.

Sportive dès son jeune âge, à 10 ans, elle pratique le basket-ball interécoles puis au club de l'usine de Flohimont jusqu'à l'âge de 18 ans. À ce sujet, il fallait être motivé pour pratiquer ce sport car les rencontres se disputaient en plein air près du terrain de foot du stade GeorGIN.

Ensuite, grâce à son mari, elle devient une adepte de la marche. Aujourd'hui encore, elle est comme notre gouvernement toujours: "en marche". Elle s'adonne aussi à la gymnastique et en 2001, elle crée l'association fromelennoise "Vista Gym". Elle en est la présidente jusqu'en 2008.

Bernard nom de famille Guillaume est né le 15 novembre 1937 à Givet, rue du Luxembourg. Il a 3 sœurs et c'est le tout dernier de la fratrie. Il effectue sa scolarité en maternelle à l'école Notre-Dame puis le primaire à Vauban.

En 1951, à l'âge de 14 ans, il rentre à la Compagnie Française des Métaux à Flohimont.

En juillet 1956, à l'âge de 18 ans ½, il s'engage à l'armée en devant l'appel. Il accomplit 4 mois à Sedan et 24 mois à Sétif en Algérie. Notre bidasse se marie durant cette période. Le 1^{er} novembre 1958, retour à la maison et reprise de son activité professionnelle à Flohimont. En novembre 1993, à l'âge de 56 ans et après 43 années de service, il goûte à la préretraite.

Durant sa jeunesse, Bernard pratique la gym de 7 à 14 ans au club municipal "la Givetoise". Ensuite, il tape dans le ballon rond au club phare de la Pointe "les tangos du FCF" de 14 à 22 ans. Mais Bernard adore taquiner. Alors, il passe à un autre sport mais plus de détente: la pêche. Il fait partie de la société givetoise "la Coyenne" et s'attelle dès 1968, durant plus de 40 ans, à plusieurs fonctions au sein du bureau, 21 années de présidence, 10 années de trésorier et 10 années de membre.

Il participe aussi à la vie communale où en 1989, à l'âge de 52 ans, il est élu conseiller municipal. 6 ans plus tard, en 1995, il sera élu sur la liste de Bernard Saiselet et occupe la fonction de 1^{er} adjoint, responsable des finances. En 2001, il attaque un 3^e mandat d'une durée de 7 ans toujours avec la même tête de liste, l'autre Bernard et toujours la fonction de 1^{er} adjoint. M. Saiselet, maire, décède en septembre 2007 et le 12 novembre de cette année-là, il devient le premier magistrat jusqu'à la fin du mandat c'est-à-dire mars 2008.

Comment nos deux tourtereaux du jour se sont-ils rencontrés ?

Cela se passe lors du bal de la grande fête patronale de Flohimont, le 3^e week-end c'est-à-dire le dimanche 20 septembre 1953. Premier défi, notre jeunot invite Mauricette à danser. La légende dit qu'il n'a pas été très performant sur la piste de danse. À sa décharge, notre petit danseur a eu le courage de faire le 1^{er} pas. Il n'a que 16 ans et Mauricette 20 ans. C'est presque un détournement de mineur ! Ce qui fait dire à Mauricette aujourd'hui, je suis comme notre Brigitte nationale, je suis en couple avec un plus jeune. C'est le début de la romance. Par la suite, nos amoureux continuent à consommer les pistes de danse en fréquentant le célèbre dancing de Givet "le Skating". Pour ces sorties en pas de danse, ils sont accompagnés d'un certain "rondelle" une autre figure du village au doux nom de Marcel Vigneron.

Après presque 5 ans de flirt, le mariage civil est officialisé le

15 février 1958 à la mairie de Givet par M. Roger Declef. Le mariage religieux se déroule à l'église Notre-Dame par le curé Coche.

Cette même année, leur premier nid d'amour se situe 38 rue du Luxembourg à Givet puis en 1961, il achète une maison dans cette même rue au N° 11. En 1976, direction Flohimont où ils font construire la maison qu'ils habitent aujourd'hui. Ils ont célébré leurs noces d'or, 50 ans de mariage, en février 2008.

Côté passion :

Mauricette s'adonne toujours à la marche avec les copines de Fromelennes et Flohimont. Chaque mercredi, elles parcourent environ 10 km. Elle gère son poulailler composé de poules et auparavant de lapins et de pigeons. Elle n'oublie pas non plus la gym dans l'association qu'elle a créée mais aussi de compléter sa collection de cartes postales anciennes de notre village.



Bernard est toujours un fervent pratiquant de la pêche à la "Coyenne", il cultive son jardin et il complète aussi sa collection de cartes postales anciennes mais de Givet car il n'oublie pas qu'il est un laquéte.

Les deux : ils aiment vadrouiller dans les salons ou brocantes pour satisfaire à leur grande passion des cartes anciennes.

Nous vous donnons rendez-vous dans 5 ans pour célébrer vos noces de palissandre c'est-à-dire 65 ans de mariage.

Toutes nos félicitations pour ces noces de diamant.

Une semaine... très aérée

La Municipalité, en partenariat avec le centre social "Le Lien" a organisé pour les enfants de la commune âgés de 6 à 14 ans un centre de loisirs durant les vacances de printemps. Le point de regroupement se situait à la salle du Richat sous la responsabilité des animateurs Marjorie et Xavier. Les 10 enfants présents participèrent aux différents thèmes proposés notamment, le jeu, l'atelier culinaire avec invitation aux parents et les sorties cinéma,



acrobranche, piscine Rivéa. Ces 5 jours d'activités se sont déroulés du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.

Un bon bol d'air... de détente, d'amusement et de créativité.

Travaux d'été...

Rue Félix Près

La vitesse des véhicules dans la rue Félix Près, bien que **limitée à 30 km/h**, est souvent très excessive, souvent même au-delà de 50 km/h.

Ce problème de vitesse prendra encore de l'ampleur avec l'aménagement des zones constructibles prévu dans le Plan Local d'Urbanisme.

La Municipalité s'est donc saisie de ce problème et a profité des 2 chantiers ci-contre pour étudier, puis décider de construire une écluse ou une chicane, à hauteur de chez M. et M^{me} LEPRETRE, ce qui permettra, du même coup, de traiter un petit souci de ruissellement d'eau de pluie qui se déverse chez eux.

Vous trouverez les croquis de ces aménagements dans la page suivante. Le démarrage des travaux est prévu aux environs du 1^{er} juillet 2018.

...ça va arriver près de chez vous

Rue Armand Malaise Haut de Flohimont

On en parle depuis longtemps. Mais cette fois, c'est la bonne.

La commune qui s'était rendue propriétaire **des anciennes cités de Tréfinmétaux**, en haut de Flohimont, a fait procéder à leur démolition dans le dernier trimestre de l'année dernière. Il faut maintenant faire quelque chose de cet endroit.

L'objectif est de rendre plus attractif ce quartier qui le mérite bien, tout en travaillant sur la sécurité routière et sur le stationnement qui est très problématique.

La Municipalité y envisage d'y créer 6 ou 7 garages qui seraient proposés à la location ou à la vente, en

priorité aux riverains, bien entendu, ainsi que 9 places de stationnement qui seront les bienvenues puisqu'il n'y en a aucune aujourd'hui.

Dans le même temps, il sera implanté ce qui s'appelle en jargon technique une écluse, sorte de système de chicane dont la fonction est de contraindre les automobilistes à réduire leur vitesse.

Une seconde écluse sera construite un peu plus bas, juste dans la ligne droite. La bulle à verre qui est actuellement au pied de la côte, sera, quant à elle déplacée jusque-là mais elle sera intégrée dans le paysage, voire enfouie.

Place des Rentiers

Sur la Place des Rentiers, la maison en ruine étant à présent démolie, elle aussi, nous allons pouvoir faire l'extension de la place que nous avions prévue et créer ainsi 18 places de stationnement supplémentaires.

En effet, en soirée et en fin de semaine, la **Place des Rentiers**, dans sa configuration actuelle, est saturée. Cependant, comme le terrain est un peu étroit, la circulation ne pourra se faire qu'à sens unique. L'entrée

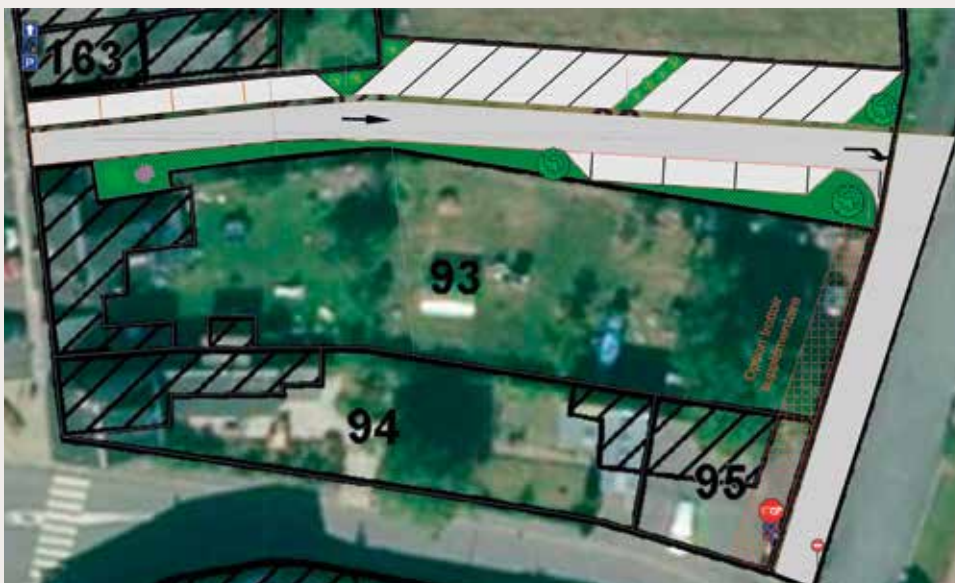
de ce nouveau parking se fera par la place des Rentiers et la sortie se fera par la voie privée de M. et M^{me} Georges VIGNERON (dit Jojo), qui ont accepté de céder à la commune une partie de leur voie.

De même les voisins, MM. DINON et ZIANE, ont aussi accepté de vendre une bande de leur terrain respectif, afin de pouvoir mettre cette sortie en 2 voies auquel s'ajoutera un trottoir réglementaire.



Chicane
Rue Félix Près

Aménagements de garage et
d'une chicane sur la RD46



Parking avec trottoir
Place des Pentiers



Terrains à bâtir aux Louaches

La commune a acheté une parcelle de terrain, dans le courant de l'année 2013, afin d'y faire construire 24 logements pour les agents travaillant au CNPE de Chooz. Or ce nouveau lotissement n'a pas consommé la totalité du terrain acheté et celui-ci est classé en zone à bâtir. De plus, il présente l'avantage que la viabilisation pourrait s'y faire assez facilement.

Ainsi, **le Conseil Municipal** a décidé de recruter un géomètre expert et un maître d'œuvre pour lancer les démarches administratives et les travaux de voirie.

9 parcelles constructibles sont ainsi proposées à la vente pour des surfaces allant d'environ 650 m² à environ 900 m². Ce projet a été présenté par Monsieur le Maire lors



de la réunion publique du 23 février 2018.

Depuis, 6 acheteurs potentiels ont déjà pris une option sur 6 terrains, ce qui témoigne de l'attractivité de notre commune. Si vous êtes intéressés par l'achat d'une des

3 parcelles restantes, il suffit de contacter **le secrétariat de la Mairie**.

À noter que la livraison des parcelles se fera à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine, après la réalisation des travaux.



En images

Circuit des Ardennes international

Ce samedi 7 avril, l'édition cycliste 2018 a traversé la commune. La 2^e étape comptait 175 km avec un départ de Beauraing et une arrivée à Givet.

Les 2 échappés ont franchi la ligne tracée en face du parvis de l'église pour un "supersprint" devant les encouragements du public.



XC sur le plateau des grottes de Nichet

Le VTT cross-country à l'honneur.

Le club Ardenn'Pointe Cyclisme de Givet a organisé son rassemblement annuel comptant pour le championnat départemental UFOLEP et a rassemblé pour la compétition des jeunes et adultes.



Champions en herbe

Le stade Berthelot de Givet a accueilli la course à pied des Primaires. Ce rendez-vous annuel a réuni près de 148 élèves des écoles de Givet Saint-Hilaire, de Chooz et de Fromelennes. Les compétiteurs sont repartis avec une médaille autour du cou, certains sont même montés sur le podium pour la remise d'une coupe mais l'important... c'est de participer.



Petits et Grands à la fête

Le carnaval à l'honneur. L'école élémentaire les Nutons et l'école maternelle ont sorti les déguisements pour un spectacle en commun dans la cour de récréation à Flohimont.





En mai, fais ce qu'il te plaît!

Le **1^{er} mai**, un petit brin de bonheur.

Le **1^{er} mai**, une journée de repos, de plaisir et de détente.

Il **était une fois...** la belle histoire du 1^{er} mai.

À Fromelennes, le jour férié débute par un réveil musical et par la traditionnelle vente du muguet de l'Harmonie Municipale. Les musiciens, cette année habillés en Nutons, sillonnent les rues du village tout en jouant sur un char.

Ensuite, la Municipalité honore la fête du travail par un défilé partant



de la mairie jusqu'au monument aux morts pour un moment de recueillement et de dépose de gerbes. Cette cérémonie n'a pas un

caractère officiel mais permet de réunir les associations patriotiques et communales, les personnalités, les sociétés et la population.



C'est une coutume très ancienne. **Fromelennes** a pour habitude d'organiser ce rassemblement pour ses propres ouvriers. Il est de tradition ouvrière de défiler symboliquement le jour du 1^{er} mai sans idée partisane aucune.

**Pas fané le 1^{er} mai...
du bon travail.**

Depuis le 1^{er} novembre 2017, l'enregistrement des PACS, se fait désormais en Mairie.

Personnes pouvant se pacser :

2 personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe.

Personnes ne pouvant pas se pacser :

mineurs, déjà marié, parents proches, déjà lié par un PACS.

FORMULAIRES CERFA

- Déclaration Cerfa n° 15725*02.
- Convention type Cerfa n° 15726*02 : la convention peut être écrite à la main.

Pièces à fournir pour les 2 partenaires :

- Une pièce d'identité en cours de validité (original + 1 copie).

- Copie intégrale de l'acte de naissance – de 3 mois.
- Convention (Cerfa) passée entre les partenaires : rédigée avant le rendez-vous, signée par les 2 partenaires.
- Déclaration conjointe d'un PACS (Cerfa).

Le jour de l'enregistrement du PACS, les 2 personnes voulant se pacser doivent être présentes ainsi qu'un officier d'état civil (prise de rendez-vous).

L'officier d'état civil doit sur la :

Convention :

- Numéroté, parapher chaque page.
- Reporter sur la dernière page le nombre de page.

- Mettre un numéro d'enregistrement : 08183 2018 000000.
- La remettre aux partenaires, pas de copie pour la mairie et sera rappelé aux personnes que sa conservation relève de leur responsabilité et les inviter à prendre toutes les mesures pour en éviter la perte.

À la fin du rendez-vous, la mairie doit remettre aux partenaires un récépissé.

Les partenaires pacés s'engagent à :

- une vie commune,
- une aide matérielle réciproque,
- une assistance réciproque.

Les élus font les comptes ...

Le **compte administratif** de la commune est une photographie de l'état de ses comptes au 31 décembre de chaque année.

Pour l'année 2017, il fait apparaître un excédent de 493 696,34 € sur la partie fonctionnement, c'est-à-dire les recettes (dotations de l'État, impôts locaux perçus...) diminuées des dépenses de fonctionnement (chauffage, électricité, téléphone, charges de personnel...).

Cette somme servira à payer les investissements futurs (réfection de voirie, achats de terrain...) mais en gardant toujours une petite réserve au cas où... On n'est jamais trop prudent.

Le **Conseil municipal** a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018. Pour rappel, les taux 2017, comme depuis plusieurs années, étaient les suivants :

■ Taxe d'habitation :	7,71 %
■ Taxe foncière (bâti) :	5,44 %
■ Taxe foncière (non bâti) :	12,14 %
■ CFE (cotisation foncière des entreprises) :	6 %

➔ Pour un produit fiscal attendu pour 2018 de 207 749 €

Le montant des subventions aux associations est identique à celui de 2017. Cette décision est retenue du fait de la baisse des dotations,

des aides financières de la part des pouvoirs publics et des collectivités territoriales.

Les délibérations prises sont dans le compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 4 avril 2018.

De bons chiffres.



GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
SAMU	15

MAIRIE de FROMELENNES

Tél.: 03 24 42 00 14
Fax: 03 24 42 37 56
fromelennes@wanadoo.fr
www.fromelennes.fr

Horaires d'ouverture au public:

Du lundi au jeudi
de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30
Le vendredi
de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h30
Le samedi de 10h00 à 12h00

**Concours des
maisons fleuries**

Date limite d'inscription
le 30 juin 2018
au secrétariat de mairie
ou au 03 24 42 00 14